

TAXE D'APPRENTISSAGE

2023



LES FACULTÉS
DE L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE DE LILLE 1875



Madame, Monsieur, chers parents,

Chaque année, la campagne de la taxe d'apprentissage m'offre l'occasion de m'adresser à vous. Vous nous avez fait confiance en inscrivant votre ou vos enfants au sein de nos établissements ; je peux vous garantir que nos équipes enseignantes et administratives mettent tout en œuvre pour les accompagner au mieux dans leur parcours universitaire et la préparation de leur projet professionnel.

Nous poursuivons ce que nous nommons "un projet d'éducation intégrale" pour nos étudiants, axé autour du développement des compétences, de la professionnalisation, de l'ouverture au monde et des humanités.

Cette approche exige des investissements que nous finançons en partie grâce à la taxe d'apprentissage que nous verse les entreprises. Les sommes ainsi recueillies contribuent à améliorer les conditions d'enseignement de nos étudiants, elles sont systématiquement investies dans de l'acquisition de matériels, la construction ou la rénovation de locaux, la modernisation des outils d'apprentissage, le développement de formations...

Cette année, les modalités de collecte changent, elles seront plus "complexes". C'est pourquoi, l'Institut Catholique de Lille a besoin de l'appui de tous ceux qui croient en son projet.

Vous pouvez nous aider : en qualité de dirigeant(e) de votre entreprise, en choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à nos établissements ; en qualité de salarié(e), en remettant cette plaquette au responsable du versement dans votre entreprise. Ces décisions ou ces actions concerneront directement nos étudiants.

D'avance merci pour votre soutien, j'espère avoir le plaisir de vous accueillir prochainement au sein de nos établissements



Patrick Scaufilaire

Recteur de l'Institut Catholique de Lille

